



À l'attention du Président-directeur général de l'IFREMER, M. François JACQ  
155, rue Jean Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux

Copie à M. Le Ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas HULOT  
Madame la Secrétaire d'État Brune POIRSON  
Ministère de la Transition écologique et solidaire  
246, boulevard Saint-Germain  
75700 Paris

Paris, le 29 mai 2018

### **Lettre recommandée avec accusé de réception**

**Objet :** Demande d'accès au rapport d'expertise IFREMER LER-BO/16-077 intitulé : « Expertise suite aux mortalités de larves de bars de la société Aquastream » de Dominique Le Gal et Claude Le Bec

Cher Monsieur,

BLOOM est une association de loi 1901 entièrement dédiée aux océans et à ceux qui vivent de ses ressources vivantes. Nos priorités sont de protéger le milieu marin et d'en préserver sa résilience tout en cherchant à favoriser la pêche utilisant des méthodes douces pour l'environnement et fortement génératrices d'emplois. Notre équipe tâche de contribuer à mettre en œuvre les objectifs de développement durable adoptés par l'ONU qui concernent l'océan et notamment de mettre fin aux méthodes de pêche destructrices (ODD 14.4) ainsi qu'aux subventions néfastes qui encouragent la surcapacité et la surpêche dans le monde (ODD 14.6).

Dans ce cadre, BLOOM lutte actuellement au niveau européen contre la pêche électrique, dont l'immense efficacité pour capturer la ressource attire les convoitises des industriels, notamment néerlandais, mais aussi français, britanniques ou espagnols. Les impacts de cette technique de pêche sont redoutables, même s'ils demeurent très peu quantifiés car peu d'instituts de recherche (sauf aux Pays-Bas) ont investigué cette question scientifique. BLOOM mène une veille scientifique rigoureuse afin de rassembler l'ensemble des connaissances liées aux impacts du courant électrique sur la vie marine.

Nous avons ainsi identifié un rapport d'expertise réalisé en 2016 par l'IFREMER à la suite de mortalités importantes de larves de bar de la société Aquastream située à Ploemeur dans le Morbihan. Cette écloserie française bénéficiait d'un savoir-faire unique et fournissait de nombreux clients dans plusieurs pays, essentiellement situés autour du bassin méditerranéen. Elle a malheureusement été placée en liquidation judiciaire en 2017 à la suite de pertes importantes liées à des mortalités de larves de bar.

Il semblerait que ces mortalités importantes aient été dues à la présence de faibles courants électriques dans les bassins.



Dans le contexte actuel de négociation européenne sur l'avenir de la pêche électrique et à la suite du vote du Parlement européen en janvier 2018 visant à interdire définitivement l'usage du courant électrique pour capturer des organismes marins, ce rapport d'expertise pourrait apporter des éléments cruciaux permettant de comprendre les impacts de l'électricité sur les larves de poisson. Les effets du courant sur les premiers stades de la vie sont encore très peu connus et étudiés. C'est pourquoi nous vous serions immensément reconnaissants de bien vouloir rendre public, le plus rapidement possible, l'ensemble de ce rapport.

La situation économique des pêcheurs artisans du pourtour méridional de la Mer du Nord exige de trouver sans plus tarder une solution à leur désarroi. Il semblerait que le dossier en possession de l'IFREMER pourrait être de nature à débloquent un certain nombre de questionnements et donc d'arbitrages publics. Nous ne nous expliquons pas, par ailleurs, que toute référence à ce rapport d'expertise ait disparu du site de l'IFREMER alors qu'il était encore mentionné en janvier 2018.

En espérant pouvoir compter sur votre prompt coopération, je vous prie de croire, Monsieur le Président-directeur général, à l'assurance de ma plus haute considération.

Claire Nouvian  
Présidente de BLOOM